

Département de Saône-et-Loire
Commune de LA ROCHE VINEUSE

-0-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 4 MARS 2026

Nombre de membres :

- au Conseil municipal : 15
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 17

Date de convocation : 26 février 2026.

Date de publication : 9 mars 2026.

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf heures trente minutes, Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

Présents : MM. Robert LUQUET, Jean-André GUILLERMIN, Jacques PEREIRA, Dominique JOBARD, Fabrice THERVILLE, Loïc COLTEL, Bernard COTTIN, Bernard FAVRE et Françoise MATHIEU-HUMBERT, Mmes Marie-Claude POTTIER, Laure SEYDOUX, Corinne MERLIN, Florence CHEVASSON, Sophie DUMONTEL, Sonia BLONDEAU, Marie-France AULAS.

Excusé(es) : MM. Willy BONFY, Benoît MEILHAC, Mme Virginie THIVENT a donné procuration à M. Bernard COTTIN.

Absent(s) : Néant.

Secrétaire de séance : Mme Marie France AULAS.

Objet : 2026/0403/013 – *Projet de voyage scolaire année 2025/2026, pour les classes de CE2/CM1 et CM1/CM2.*

Monsieur le Maire rappelle qu'il a rencontré le Directeur de l'école qui sollicite la commune pour obtenir une participation financière afin d'organiser un voyage scolaire en Auvergne pour 2 classes (CE2/CM1 et CM1/ CM2). Le budget prévisionnel du voyage est de 13 790.70 €.

A l'issue du débat, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- De verser une participation de 45€/enfant pour ce voyage scolaire ;
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026 ;
- Autorise le Maire à signer tout acte afférent à la présente délibération.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme
Le 9 mars 2026,
Le Maire, Robert LUQUET

